général, pendant son séjour à Plaisance, avait procédé à l'instruction d'un nouveau procès et était resté enfermé dans le cabinet d'instruction avec un juge et un greffier durant quatorze heures. Tout ce temps a été employé en interrogatoires. Celui du lieutenant-colonel aurait duré cinq longues heures.

TRIBUNAUX

Les diffamateurs de la presse rouge.

Le tribunal correctionnel de Provins, a prononcé, mercredi, son jugement dans le procès intenté par M. Bonneville de Marsangy, ancien subsitut, contre MM. About, Sarcey et Barbier, rédacteurs et gérant du *XIXe Siècle*.

M. de Marsangy avait déféré au tribunal cinq articles du *XIXe Siècle*, dans lesquels il était représenté comme ayant effectué un transport avec escorte, à St.-Brice, pour y faire visiter par un médecin, le jour même de son mariage, une jeune fille vaguement soupçonnée d'infanticide. M. de Marsangy relevait dans ces articles les délits de diffamation, d'outrage et d'injure.

Comme il s'agissait de faits à la charge d'un fonctionnaire public, la preuve a été admise par le tribunal.

M. About, Sarcey et Barbier avaient fait citer une dizaine de témoins, mais aucun n'a pu justifier les faits allégués par le journal.

Mᵉ Oscar Valateul a exposé la demande de M. de Marsangy.

Mᵉ Cléry avocat des prévenus, a renoncé à la parole.

M. le procureur de la République, Oudor a blamé énergiquement la conduite du journal dans toute cette affaire.

MM. About et Sarcey, ont été condamnés chacun à un mois de prison, 3,000 fr. d'amende, 5,000 fr. de dommages-intérêts; M. Barbier, gérant, à 500 fr. d'amende. Le tribunal a ordonné, en outre, l'insertion du jugement dans six journaux de Paris, et cinq du département de Seine et Marne.

Logogriphe

Une consonne et trois voyelles
Te présentent, lecteur, un bien vif sentiment;
Mais, à ton tour, dis-moi par quel enchante-[ment,
En retranchant mon chef, il me pousse des [ailes,
Des pattes, un bec, et comment
Pour ma stupidité toujours on me renomme,
Moi qui suis en honneur dans les fastes de [Rome?

Le mot de l'Enigme d'hier est : *Boussole*.

NOUVELLES DU MATIN

Paris, 20 juin, 8 h. 40 s.

Aden, 20 juin. — Le vapeur *Maïkong* des messageries maritimes, s'est échoué à Rashafon le 17 juin.

Les passagers et l'équipage sont sauvés; les malles sont perdues.

Le vapeur *Henarteney*, mouillé sur rade, a recueilli les passagers et l'équipage du *Maïkong*.

Nouvelles du soir

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui :

Décret nommant des sous-préfets.

Décret autorisant la création et l'émission d'obligations du Trésor à long terme. — Arrêté ministériel y annexé relatif aux conditions de ces obligations.

Décret portant promotion au grade de chef de bataillon dans l'infanterie de marine.

Paris, 21 juin.

C'est aujourd'hui que vient au Sénat, le débat de la dissolution.

Les orateurs inscrits pour prendre part à ce débat, sont au nombre de sept Ce sont, par ordre d'inscription : MM. Victor Hugo, Jules Simon, Laboulaye, Bertauld, Chalemel-Lacour, Bérenger, Herold-Leroyer.

Le gouvernement sera représenté, dit-on, par M. de Broglie qui a préparé un grand discours et par M. Brunet. MM. Paris, de Fourtou et Caillaux, fatigués par les discussions de la Chambre des députés, n'interviendraient point.

Les gauches du Sénat ont eu hier plusieurs réunions avant et après la séance. Plusieurs questions ayant trait à la marche de la discussion et au mode de votation ont été successivement agitées, convenait-il de demander le vote à la tribune ou le vote au scrutin secret? Ces deux points ne seront définitivement résolus qu'aujourd'hui dans la réunion des bureaux des groupes républicains qui précédera la séance.

Quelques journaux discutent ce matin le cas possible où la gauche du Sénat s'abstiendrait pour empêcher le vote de la dissolution.

Le *Constitutionnel* dit à ce sujet :

« Sans prendre plus au sérieux cette mesure bizarre, nous disons que l'inscription des sept orateurs des gauches qui doivent prendre la parole contre l'avis conforme, suffit à la mettre à néant. Il n'est pas admissible, en effet, que ces sénateurs, après avoir pris part aux débats, se dérobent au moment du vote, et se dérobent pour favoriser une manœuvre qui implique forcément la non-discussion du projet.

» Mais cette non-discussion eût-elle même été unanimement résolue par les gauches sénatoriales. Nous n'avons qu'à consulter de mémoire la liste des sénateurs des gauches pour y trouver, et sans chercher, cinq, dix, quinze noms d'hommes sérieux, d'hommes soucieux de leur renom politique que rien ne pourrait décider, sous aucun prétexte, à s'associer à un tel procédé, à risquer la responsabilité d'un pareil précédent. »

Toutefois, d'après l'*Evènement* « les gauches auraient examiné la question, et l'idée de l'abstention n'aurait pas prévalu pour la raison qu'elle n'aurait d'autre résultat que de retarder de vingt-quatre heures la date de la dissolution. »

» L'ordre du jour du 19, dit le *Soleil*, est une déclaration de guerre directe et personnelle de la majorité au Maréchal.

» Tous les considérants de cet ordre du jour n'atteignent-ils pas directement sa politique, ses actes, son langage?

» Est-ce qu'il y a désormais un ministère, quel qu'il soit, qui puisse marcher avec cette majorité? Est-ce qu'avec elle le gouvernement du maréchal n'est pas devenu absolument impossible? Le Sénat le sait, le Sénat le voit. Il votera la dissolution.

Petite bourse du soir.
3 0/0 69,45. 55. 42 1/2.
5 0/0 105.50. 45. 55. 50.
Egypte 201,87. 202.50.
Chemins 300. 299.37.
Florins 57 5/16. 1/4. 5/16.
Italien 69.65. 70. 67.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

La guerre d'Orient

Raguse, 20 juin.

Hier, tout le corps placé sous les ordres de Suleiman-Pacha a attaqué les Monténégrins près de Debelligerm-Povi et Ostrog. Le combat très-acharné et sanglant a duré, par la résistance des Monténégrins, jusqu'à deux heures de l'après-midi. De Bielopaulovie, les habitants se sont enfuis vers le sud de Monténégro.

Saint-Pétersbourg, 20 juin.

Au sujet de la nouvelle levée de 218,000 hommes, dont on a beaucoup parlé ces temps derniers, on a fait remarquer dans les cercles bien informés, qu'il ne s'agit pas d'une mesure exceptionnelle mais d'une levée qui a lieu tous les ans d'une manière régulière. On ajoute que cette levée est annoncée, comme de coutume, quelque temps à l'avance; et que le chiffre est plus élevé que l'an dernier, parce que l'on a diminué la durée du service annuel, et qu'on est forcé d'atteindre à peu près le maximun du contingent annuel variant de 190,000 à 220,000.

Pesth, 20 juin.

Pour parer à toute éventualité on prend des mesures pour la mobilisation de la première classe de la milice en Serbie.

Les réservistes de l'armée régulière serbe qui avaient été licenciés à la paix sont rappelés sous les drapeaux.

Constantinople, 20 juin, 2 h. s.

La Chambre se prorogera probablement le 28.

La jonction des troupes d'Ah-Saïb et de Suleiman-Pacha, dans le Monténégro, paraît imminente.

Kars continue de repousser les attaques des Russes.

Des Circassiens ont traversé le Danube la nuit dernière, et ont enlevé du bétail.

Le prince Hassann dîne aujourd'hui chez le Sultan.

Le prince Hassann a fait hier une visite à M. Layard.

Le *Journal des Débats* publie la dépêche suivante :

« Vienne, le 20 juin, 6 h. soir.

» On s'attend, d'ici à quelques jours, à la mobilisation d'une partie de l'armée autrichienne pour occuper les frontières de la Transylvanie et de la Serbie, en vue de protéger de ce côté les intérêts de l'empire austro-hongrois. Les généraux de Rodich et de Molinary ont été appelés à Vienne afin de recevoir des instructions à ce sujet. »

La *Gazette de Cologne* publie la dépêche suivante :

Roustchouck, 19 juin.

Le Czar est arrivé à Giurgevo; il est descendu chez le Consul d'Allemagne. Les Russes se montrent en grandes colonnes à l'est de Giurgevo, en face de Moradin, où un grand nombre de retranchements nouveaux ont été construits et armés de pièces de gros calibre.

Berlin, 20 juin.

On lit dans la *Correspondance provinciale*. L'empereur, avant son départ pour Ems, a réuni encore une fois autour de lui les membres du ministère d'Etat, pour leur exprimer en langage sérieux et ému, ses inquiétudes au sujet des tendances dissolvantes qui se manifestent dans le domaine religieux et social, et les engager à agir avec fermeté et union dans les questions qui en pourraient surgir.

La *Correspondance*, après avoir jeté un coup d'œil rapide sur les événements de la guerre, conclut en disant que la présence de l'empereur Alexandre au quartier général de l'armée russe en Roumanie, a certainement contribué à contenir les velléités de la Serbie, à prendre part à la guerre, et à prévenir ainsi de nouvelles complications.

La Haye, 20 juin.

Les funérailles de la Reine ont eu lieu conformément au programme.

Le Roi, les Princes, les Représentants des Cours étrangères suivaient le cortége.

Sur tout le parcours, foule immense, grand recueillement religieux.

Washington, 20 juin.

Le commandant des troupes employées à surveiller les indiens, fait connaître qu'il y a de mauvaises nouvelles de ce côté. Les indiens sont en mouvement, ils ont massacré trente américains.

DERNIÈRE HEURE

Londres, jeudi 21 juin.

Le *Morning Post* dit que le Parlement ne terminera pas ses travaux, sans prendre des mesures destinées à pourvoir à des éventualités claires à tous les yeux.

Or, pour protéger ces intérêts, il faut que l'Angleterre ouvre sa bourse.

DÉPÊCHES PARLEMENTAIRES

Versailles, jeudi, 21 juin.

La Droite du Sénat désire terminer la discussion et voter la dissolution aujourd'hui; mais si la gauche insistait, pour prolonger la discussion, on croit que la Droite consentirait encore à y consacrer la séance de demain.

2 heures 20.

De grands efforts sont faits par la gauche auprès de M. Dufaure, afin de le décider à prendre la parole; mais il est encore incertain qu'elle obtienne un concours actif de l'ancien garde des sceaux.

2 h. 30.

Les bureaux de la gauche de la Chambre des députés se sont réunis aujourd'hui; ils ont formé un comité de jurisconsultes chargé d'examiner toutes les questions de droit que pourraient soulever les excès de pouvoir des fonctionnaires et d'indiquer la marche à suivre pour mettre en jeu leur responsabilité civile et correctionelle.

Les Bureaux de la gauche du Sénat ont examiné la ligne de conduite à tenir dans la discussion d'aujourd'hui.

Ils ont décidé de ne pas recourir à l'abstention et de voter contre la dissolution.

On s'attend à une séance de nuit au Sénat aujourd'hui.

SENAT

Séance du Jeudi 19 Juin 1877

Service télégraphique particulier du *Journal de Roubaix*.)

Présidence de M. le duc d'Audiffret-Pasquier.

Il y a, comme hier, grande affluence de députés anciens et actuels, de représentants du monde de la presse de la politique et des affaires.

La séance est ouverte a 2 h. 10 m.

Le Sénat adopte la convention télégraphique avec l'agence Havas.

M. VICTOR HUGO monte à la tribune.

Il lit un réquisitoire poétique de genre sombre contre le 16 mai, au nom de la paix, de l'exposition, du travail, de l'harmonie, des pouvoirs du progrès, de l'avenir, et de la constitution du Sénat.

La séance contiuue.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du Jeudi 21 juin 1877.

Service télégraphique particulier du *Journal de Roubaix*

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

La séance est ouverte à 2 heures et demie.

La lecture du procès-verbal donne lieu à un incident.

M. LE BARON DE SAINT-PAUL rappelle qu'il a interrompu hier M. Léon Renault, en lui disant qu'il avait pris l'engagement en 1873, alors qu'il était préfet de police, de faire entrer Henri V dans Paris, si on voulait lui donner un million.

M. de Saint-Paul affirme de nouveau le fait et il demande si M. Léon Renault maintient son démenti.

M. LÉON RENAULT : Je le maintiens!

M. LE PRÉSIDENT : Messieurs, l'incident est clos.

M. DE MEAUX, ministre du commerce, répondant à une question, déclare que les négociations pour le traité de commerce avec l'Angleterre continuent. Le nouveau cabinet accepte complétement à cet égard la succession du cabinet précédent.

M. COCHERY, rapporteur de la commission du budget, lit un rapport sur le projet de loi pour la perception des contributions directes en 1878. Il conclut au rejet du projet.

La Commission pense que même dans le cas de dissolution, le gouvernement aura le temps de convoquer la nouvelle Chambre, qui pourrait voter le projet avant le 15 août.

M. CAILLAUX, ministre des finances, insiste sur la nécessité d'une discussion immédiate. Sans ce vote, les conseils généraux ne pourront pas régler leurs budgets.

Quoique le gouvernement n'entende pas user de tous les délais que lui accorde la loi, il est impossible qu'il puisse convoquer la nouvelle Chambre, avant le 15 août.

Si le service public souffre, ajoute le ministre, la responsabilité n'en incombera pas au gouvernement.

M. GAMBETTA insiste sur la nécessité de faire résoudre promptement le conflit par le suffrage universel.

La Chambre, par 354 voix contre 160, repousse la discussion immédiate du projet de loi sur les quatre contributions.

La séance continue.

COMMERCE

MARCHÉ LINIER

LINS DE PAYS. — Bonne demande, les affaires ont été traitées à prix en hausse. — ETOUPES DE PEIGNAGE. — Il se serait traité plus d'affaires, si les vendeurs avaient consenti à de légères réductions; dans quelques cas, il a été acquis de la hausse, surtout pour les sortes de Pétersbourg. La demande est bonne pour les étoupes de Riga de qualité moyenne, les prix sont plus fermes. Les étoupes de Belgique sont toujours en bonne demande. — LINS DE RUSSIE. — On nous signale un bon courant d'affaires à prix en faveur des vendeurs. — FILS. — Les nouvelles défavorables de la récolte sur pied a produit une certaine demande pour tous les numéros et notamment pour les gros, mais les filateurs n'ont pu obtenir des prix au-dessus de ceux de la semaine derniere. — FILS DE JUTE — Les filateurs refusent de faire des concessions sur les anciens prix, et les transactions sont limitées. — TOILES. — Affaires calmes, sans changement dans les prix.

PORT DE DUNKERQUE. Importations et exportations des matières textiles du 12 au 18 juin 1877. IMPORTATIONS : Lin 434.589 k.; Jute 132.220 k.; Chanvre 16.600 k.; Toiles de lin 271 k. EXPORTATIONS : Lin 13.600 k.; Fils de jute 14.636 k.; Toiles de jute 16.300 k.

MARCHÉS BELGES

Peu de lins offerts, les prix tendent à la hausse. (*Journal-Circulaire*).

BULLETIN FINANCIER

On nous écrit de Paris, le 20 juin :

Les réalisations commencées hier par les syndicats ont continué aujourd'hui pour les faciliter on a fait coter les premiers cours en hausse sensible; après des alternatives de hausse et de baisse, la clôture s'est faite à peu près au plus bas en baisse de quelques centimes sur la veille à 69.50 sur le 3 0/0 à 105.50 sur le 5 0/0 et 66.85 sur le 5 0/0 Italien, on avait débuté à 69.90, 105.85 et 70.30.

Les demandes de 3 0/0 au comptant étant nulles on a eu recours à un formidable escompte de 243,000 francs de rentes pour soutenir ce fond.

Les Recettes générales n'ont acheté que 8000 fr. de 3 0/0 et 29.000 de 5 0/0.

Les cotes des Etats les plus directement intéressés dans la question d'Orient, sont faibles.

Les Consolidés anglais sont lourds de 94 3/8 à 94 7/16.

Les florins Autrichiens en or ont reculé à 57.

Les banquiers Allemands avaient envoyé des ordres de ventes de chemins Autrichiens et Lombards.

La Banque de France continue son mouvement de reprise elle s'était élevée un moment à 3125.

Très brillant au début le groupe du Crédit Mobilier Espagnol était faible en clôture.

On finit à 445 sur la Compagnie Transatlantique après 462.50. à 438,75 sur le Nord de l'Espagne après 443,75 et 467.50 sur le Crédit Mobilier Espagnol après 480.

Les actions des grandes Compagnies de chemins de fer Français donnaient lieu à peu d'affaires mais leurs cours étaient fermes.

BANQUE NATIONALE

Place Vendôme à Paris

Société Anonyme, capital : 4.000,000

TABLEAU des VALEURS NON COTÉES

DEMANDES				OFFRES			
50	oblig.	Affortville	87	2	atc.	Temps	975
30	act.	Confians a la mer.	90	30	act.	Vichy	...
8	oblig.	Stolberg ancien	50	50	act.	Librairie catholiq.	...
10	oblig.	Valais	725	4	oblig.	Ouest Alg.r en	250
25	oblig.	Rhone et Loire	..	20	oblig.	Hirondelles	385
20	oblig.	Croisic St-Nazaire.	114	1	act.	Houil de l'Aveyr.	600
40	oblig.	Scarpe Inf. canall.	47	10	act.	Marché aux chev.	100
4	oblig.	Tramways Londres.	140	3	oblig.	Carrière lithog.	[illegible]
50	bons.	Jouissance Cail	21	4	act	Siècle	775
150		Canalisa de l Ebre	12	2	act.	Comptoir maritime	..
5	act.	Stolberg privi	275	20	act.	de la navigation.	...
60	oblig.	Mét. de la Vienne	180	1	act.	Mine d'or de Guy.	12000
8	act.	Luxembourg	240	5	act.	De Neptune	...
20	oblig.	Briouze a Laf. Macé	150	2	act	Therme Belleville	
4	oblig.	Palerme	325	50	oblig.	Tram. de Versaill	
100	oblig.	Usines a gaz réun.	45	10		Pontgibaut	432
15	act.	Petit didier	80	100	act	Ciment d'Argente.	...
100	act	Trouville		10		Bourges à Gien l.	800
150	act.	Graissesmc Bézier	12	2	act.	Prior Sarr et Mos	275
10	oblig.	Framerie a Chim.	280	190	oblig.	Santander	...
5	oblig	Haiti anciens.	600	15	oblig.	Ancône	975
5000 fr		Résid. b. de Pam.	18000	8	oblig.	Tramways catalan	275
10	parts	Petit Journal	800	10	oblig.	Quar.r.de Bruxel.	40
15	oblig.	Eaux de Calais	75	2	oblig.	Forge Seine j. m.	175
2	act.	Crespin les Anzin.	122	4	oblig.	Huitrier Morbihan	80
1	act.	Soleil (incendie)	5630	1	oblig.	Frigorifique	...

Cours officiels de la Bourse

20 juin. — 5 heures soir.

Huile de colza en f.d.	91 25	Spiritueux	57 50
id. en tonnes	93 25	Farines 8 m.	65 50
id. épurée	101 25	id. supérieur	61 25
Huile de lin en futs d.	76 ..	Suifs	97
id. en tonnes	78 ..	Café de Java	230
Suc. 100 ... 88 s.10/13d.	72 25	id. Ceylan	215
id. 7/9 disp.	78 25	id. Haiti	210
id. blanc 3 c.	79 25	id. Rio	190
Raffinés bonne sorte	162 a ..	Cacaos de Para	180
id. belle sorte	163 .	id. Guyaquil	160
Certificats de sortie	74 25	id. Haiti	110
Mélasse de fabrique	19 11 50	id. Trinité	165
id raffinerie	13 12 50	id. Caraqu	200 a 400

PARIS. 21 juin. — Dépêche de 2 heures

Colza courant	91 »»	4 derniers	58 50
Juillet	91 »»	Suc. 88° d., 10/13	72 25
Juillet-août	91 »»	» 7/9 disp.	78 25
4 derniers	91 50	» bl. n° 3 cour.	79 40
Lin courant	75 »»	Livr. 4 d'octobre	80 40
4 derniers	75 50	Farines 8 m., c.	66 »»
Juillet-août	75 50	4 derniers	66 »»
Spiritueux cour.	57 50	Juillet-août	66 50
Juillet-août	58 »»	Marque Darblay	69 »»

Marché de DOUAI du 19 juin. — *Prix des grains*. — Blé, 27 25 à 24 50; Orge, 15 50 »» »» Avoine, »9 50 »» »»; Méteil, »» »» »» »»; Seigle, 16 »» »» »». *Prix des graines*. — Colza, »» »» »» »»; Œillettes, 32 25 »» »»; Cameline, 18 »» »» »».

MARCHÉ D'ORCHIES du 18 juin. — Blé bl. 1ʳᵉ qual. 27 50; 2ᵉ qual. 26 25; 3ᵉ qual. 25 »». Blé gris 1ʳᵉ qual. »» »»; 2ᵉ qual. »» »»; 3ᵉ qual. »» »»; Seigle 1ʳᵉ qual. 17 75; 2ᵉ qual. 16 50; Avoine 1ʳᵉ qual. 11 »» à »» »»; 2ᵉ qual. 09 25 à »» »»; 3ᵉ qual. 7 50 à »» »»; Fèves, 16 »» à 19 »»; Colza 29 »» à 30 »»; Graine de lin 25 »» à 26 »»; Cameline 19 »» à 21 »»; Chanvre »» »» à »» »».

D'un bon estomac dépend une bonne digestion; pour atteindre ce double but, il suffit de faire usage, après chaque repas, des **Pastilles digestives de Burin du Buisson**. Sous leur influence, les renvois de gaz, pituites, maux de tête, gastralgies, disparaissent rapidement.

Dépôts à Lille, chez MM. Delezenne, Bruneau, Cambier, pharmaciens, et dans les principales pharmacies.

KERMESSES *de l'arrondissement de Lille* du 24 juin. — Saint-Etienne, Baisieux, Gondecourt, Mons-en-Pévèle, Templeuve, Bauvin, Mons-en-Barœul.

— Nous engageons vivement nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit offerte par la maison **Abel Pilon et Cᵉ**, de Paris, pour l'achat de la librairie et de la musique.

GOUVERNEMENT PORTUGAIS

EMPRUNT 3 0/0

(Loi du 7 avril 1877. — Décret royal du 12 Juin 1877.)

ÉMISSION A LONDRES ET A PARIS de 6,500,000 livres st. (capital nominal.

MM. Baring frères et Cᵉ, de concert avec le Crédit Lyonnais et la Société de Dépôts et de Comptes courants, ont été chargés par le *Gouvernement Portugais* du placement de cet emprunt qui a pour objet la consolidation de la dette flottante.

Une moitié de l'emprunt est destinée à la place de Londres, où l'émission est faite par MM. Baring frères et Cᵉ; le placement de l'autre moitié a été réservé au Crédit Lyonnais et à la Société de Dépôts et de Comptes courants.

La quantité offerte sur le marché français par ces deux Sociétés, correspond à un capital nominal de *L.* 3.250,000 ou 82,062,500 fr. représentant, au taux d'émission, un capital effectif de :

40.950.000 francs

Les titres sont au porteur, en coupures de:
505 fr. ou *L* 20, rapportant fr. 15.15 ou 12 sh.
2.525 fr. — *L* 100, fr. 75.75 — 3 *L* st.
12.625 fr. — *L* 500, fr. 378.75 — 15 *L* st.

Les souscripteurs peuvent choisir les coupures à leur convenance.

Les coupons sont payables les 1ᵉʳ janvier et 1ᵉʳ juillet de chaque année :

A PARIS { au CRÉDIT LYONNAIS, à la SOCIÉTÉ DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS.

Le *Crédit Lyonnais* paiera aussi les coupons à son siége social à **Lyon** et dans ses agences françaises.

A LONDRES, à la Commission des Finances de Portugal.

Le gouvernement Portugais exempte les titres et leurs coupons de toute taxe ou impôt quelconque.

Ce placement ressort à 6 o/o net.

PRIX D'ÉMISSION: 252 FRANCS

(*Jouissance du 1ᵉʳ juillet 1877*)

Par titre de 505 fr. rapportant 15 fr. 15 c.

payables comme suit: { 25 fr. en souscrivant; 50 — à la répartition; 50 — du 20 au 26 juillet 1877; 50 — du 20 au 28 août 1877; 77 — du 20 au 27 septembre.

Ensemble: 252 francs réduits à 251 francs, si l'on se libère à la répartition.

On pourra, à chaque échéance, anticiper les versements sous escompte à 3 0/0.

Les souscripteurs qui désireront de grosses coupures, pourront, à la répartition, échanger 5 titres de 505 fr. contre un titre de 2,525 fr. ou 25 titres de 505 fr. contre un titre de 12,625 fr.

Après achèvement des versements, les certificats provisoires seront échangés contre des titres définitifs timbrés. Les formalités pour l'inscription à la *Cote officielle* seront remplies.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE A PARIS

Mardi 26 et Mercredi 27 Juin

Au Crédit Lyonnais, 6, boulevard des Capucines;

Et à la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra.

Dès à présent, on peut souscrire par correspondance.

La répartition se fera au prorata des demandes, si elles excèdent la somme émise en France.

(*Déclaration faite au timbre le 15 juin 1877.*)

13872—908

Feuilleton du *Journal de Roubaix* du 20 juin 1877.

— 7 —

LES

Millions du Trappeur

GRAND ROMAN D'AVENTURES
PAR LOUIS NOIR

PREMIÈRE PARTIE

Le Trou-des-Trépassés

CHAPITRE VIII

La bande des Manteaux-Rouges

— A moins que ce ne soit Oreille-d'Argent, son ami, je ne vois pas qui ce serait.

— Eux seuls, c'est vrai, chassent isolément. Attention! Si c'est l'un d'eux, garde à nous!

Ils attendirent, anxieux et aux aguets.

Un homme parut sur la lisière du bois, et il s'arrêta, regardant autour de lui avec calme.

Puis on l'entendit crier très-haut :

— Ne tirez pas, mes camarades!

Les pirates étaient fort étonnés.

— C'est un coureur de bois, dit le Parisien. Pourquoi diable vient-il à nous, celui-là?

Et il s'avança lestement le fusil en bandoulière, les mains vides de toutes armes.

— Défiance! fit un des Allemands.

Mais le capitaine se leva, à la surprise de son monde.

— C'est Courtes-Pattes! dit-il. Je le connais et j'ai comme une idée qu'il vient nous proposer quelque bonne affaire.

— Gentleman, prenez garde! dit le Parisien.

— Je vous dis, déclara Yorik, que Courtes-Pattes est un ami, je le sais, j'en suis sûr; j'estime même qu'il vient nous offrir ses services.

— Un coureur de bois! avec nous!...

— Parisien, mon garçon, tu ne connais pas le désert comme moi. Courtes-Pattes est très-suspect aux autres chasseurs; on l'accuse d'avoir volé et tué.

— C'est différent! fit le Parisien.

Courtes-Pattes s'avançait délibérément.

Peu à peu les pirates s'étaient relevés et ils considéraient le nouveau venu avec une singulière attention, veillant à la fois sur lui et sur la forêt.

Seul, Yorik, parfaitement tranquille, marchait franchement au-devant du coureur de bois.

Celui-ci était le gros homme, mal charpenté, très-bas sur jambes, à tête de dogue, à l'œil faux, au masque sournois, au sourire hypocrite, que nous connaissons. Il aborda Yorik la main tendue; le pirate, enchanté de voir ses prévisions se réaliser, lui fit un accueil cordial.

— Vous êtes le bienvenu, Courtes-Pattes, dit-il, quel que soit le motif qui vous amène; et je vous remercie de vous être présenté avec confiance.

— Pourquoi n'aurais-je pas foi dans le Gentleman? dit le chasseur. Chacun sait qu'en affaires, il est scrupuleux, et je viens lui proposer une expédition qui peut lui mettre en main une fortune énorme.

— Enorme!... fit Yorik d'un air de doute.

— Considérable! dit Courtes-Pattes.

— Hein! hein! considérable! fit encore Yorik. Qu'entendez-vous par là, Courtes-Pattes?

— Je ne veux pas parler d'un milliard de dollars! dit le chasseur. Mais que peut signifier pour vous, Gentleman, le mot considérable, quand il s'agit d'une fortune? Car enfin, il faut s'entendre...

— Entendons-nous, Courtes-Pattes, entendons-nous; je ne demande pas mieux.

— Alors, fit l'Irlandais, n'hésitez pas. Fixez voir un peu vous-même le chiffre qui vous paraîtrait *considérable* dans votre position.

— Aoh! fit le pirate; je ne vois pas bien où vous voulez en venir. Mais enfin si nous disions cent mille dollars, mon camarade, je crois que ce serait raisonnable.

Yorik croyait avoir de beaucoup trop dit.

Courtes-Pattes secoua la tête et reprit en souriant :

— Je reviens alors à mon premier mot; la fortune est énorme!

— Ohilhao! fit le pirate, employant l'exclamation indienne; ne serait-ce pas un peu de la farce que vous nous raconteriez, mon cher Courtes-Pattes?

— Il s'agit d'un million de dollars, dit froidement le chasseur.

Et il regarda en face de son interlocuteur frappé de cette affirmation.

Il y eut un long murmure parmi les pirates qui entendaient ce dialogue; la somme leur paraissait digne de toute leur attention, et tous écoutèrent avec un intérêt très-vif les suites de la conversation.

— Par tous les diables! Courtes-Pattes. dit Yorik, vous avez quelque peu, je crois, l'envie de nous faire massacrer.

L'Irlandais sourit.

— Vous supposez, dit-il, que je viens vous proposer quelque chose de très-périlleux, comme l'enlèvement d'une grosse caravane?

— Je suppose, en effet, qu'il ne s'agit pas d'égorger une volaille pour gagner un million de dollars! dit Yorik.

— Ne supposez rien! fit l'Irlandais.

Puis, jetant à terre son bagage, il s'assit dessus et fit signe aux pirates de former le cercle autour de lui.

Tous s'y empressèrent.

Mais Yorik regarda fixement la sentinelle qui n'était pas retournée à son poste; elle comprit, se leva et s'en fut reprendre sa faction, s'embusquant sur un chêne qui lui permettait de voir au loin.

— Par saint Patrik! dit l'Irlandais, votre bande est bien tenue, Gentelman, je vous fais mon compliment sincère.

Yorik salua en homme bien appris. Il avait quelque savoir-vivre, ce qui, joint à son savoir-faire, constituait une invidualité remarquable; mais avec lui, la politesse n'engageait à rien.

— Courtes-Pattes, dit-il, vous me flattez. Or, le Parisien que voici, vous dira là-dessus un proverbe français et une fable.

— Il y a même une chanson, dit le Parisien.

Et il fredonna:

Un jour maître corbeau sur un arbre perché.

— C'est la chanson du corbeau et du renard, dit maître Yorik. Voulez-vous que je vous la chante en bon dialecte yankee? Elle a été traduite.

— Allez! merci! fit l'Irlandais.

— Je me contente donc de vous citer la morale! insista Yorik.

Le flatteur mange le bifteck de l'écouteur.

— Ces américains ont une façon de traduire! fit le Parisien d'un air dédaigneux.

— La paix! lui dit Yorik. Le sens suffit la preuve, c'est que Courtes-Pattes m'a compris,

— J'ai compris que vous étiez trop défiant, dit Courtes-Pattes en se levant.

Il ramassa son bagage.

— Aoh! camarade! dit Yorik inquiet, que faites-vous? Pourquoi partez-vous?

— Je vais offrir mon million de dollars à John Huggs, dit l'Irlandais. C'est un homme aussi *franc* et aussi *honnête* que vous dans les partages; mais il entend mieux les affaires. Si sa bande n'était pas trop nombreuse, ce qui diminue les parts, je lui aurais du premier coup donné la préférence.

— By God! assayez-vous, Courtes-Pattes, et ne brisons pas pour une plaisanterie.

— Alors, Gentleman, que l'on se taise, que l'on écoute et que l'on ait confiance!

Maître de son auditoire, Courtes-Pattes, qui s'était accroupi de nouveau sur son bagage, commença ainsi, tenant les pirates sous le charme de ses révélations:

— D'abord, dit-il, il ne s'agit pas de combattre une caravane; il faut s'emparer d'un seul homme, et ce n'est pas une affaire.

— Non, sur mon salut, non! dit Yorik.

Ce pirate parlant de salut et de religion, c'était chose bizarre; mais il disait cela sans y penser, comme on dit : Mon cœur!

Courtes-Pattes reprit :

— Figurez-vous que je connais un individu qui a trouvé des pépites d'or énormes, qui ne les a confiées à aucune maison de banque de San-Francisco, qui, ayant fortune faite, ne cherche plus d'or et vit en chasseur pour son plaisir...

— Je me le figure tellement que je vous dirais son nom! fit Yorik, dont les traits se rembrunirent et qui fronça le sourcil.

— Si vous devinez de qui il s'agit, riposta l'Irlandais, vous pourrez contrôler mes dires, Gentleman, et vous verrez que je ne mens pas.

Et il reprit :

— L'homme dont il s'agit, tous les ans, à cette époque-ci, se dirige vers la même région; il a une habileté extrême à cacher sa trace; on le voit ensuite visiter la tribu dans laquelle il est marié, y faire des présents, pourvoir à tous les besoins de sa femme et de ses enfants, prodiguer l'or par fragments brisés d'une pépite.

Je sais tout cela! dit Yorik.

Les pirates se taisaient, mais tous étaient devenus sombres.

— Je dis, moi, que cet homme a un trésor; j'en sais le chiffre; un million de dollars; étant donné les pépites qu'il a trouvées, ce n'est pas beaucoup dire.

— Nous le croyons, dit Yorik. Mais...

— J'ajoute, fit l'Irlandais, que l'homme va de la tribu indienne à San-Francisco et qu'il envoie de l'or à Paris.

— Ah qui? demanda précipitamment Yorik.

— On ne sait. La maison de banque crédite l'homme chez un banquier de Paris, voilà mais qui profite tout; de ce crédit, on ne le sait pas, je le répète.

Il y eut un silence lourd et prolongé.

— Enfin, Yorik dit lentement:

Courtes-Pattes, est-ce que vous connaissez le secret du trésor de l'homme vous?

— Heuh! fit l'Irlandais d'un air peu affirmatif.

— Alors, si vous n'êtes pas instruit mieux que ça, que venez-vous nous raconter? s'écria Yorik. Ce que vous nous avez dit, tout le monde le sait dans la Prairie. Quand à chercher le trésor, qui ne s'en est pas mis en quête?

— Mais nul n'a pu le trouver... fit l'Irlandais en souriant.

— Précisément. Aussi je me demande quelle affaire vous pouvez nous proposer là-dessus?

— Quelque chose de simple.

Puis s'arrêtant:

— Mais d'abord, Yorik, posons nos conventions, je vous prie. Si je vous donne le moyen de vous emparer de l'homme, de le tuer, veux-je dire combien à moi, si nous trouvons ensuite le trésor?

— Combien voudriez-vous? Courtes-Pattes.

— Le quart, dit l'Irlandais.

— C'est beaucoup.

— Alors, rien de fait.

Yorik regarda ses hommes.

— Acceptez-vous de lui donner ce qu'il exige? demanda-t-il.

— Ce n'est pas là que le bât nous blesse, dit le Parisien

— Alors, sauf examen de l'affaire, c'est conclu pour ce qui est du quart à lui abandonner? fit le capitaine.

— Oui, dirent les pirates d'un air plein de réserve à l'endroit de l'affaire elle-même.

— Mais, ajouta le Parisien, il n'est pas du tout convenu que nous soyons décidés à attaquer l'homme, et, pour ma part, je m'y refuse.

— Nous aussi, dirent avec ensemble les autres bandits.

(*A suivre*).